



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1453 du 1er avril 2014

### Sommaire

#### Pages

1. Action du 12 avril : Tract et affiche	3-4
2. Action sociale des retraités : Compte rendu CGT de l'audience du 26 mars 2014	5-7
3. Retraite des chercheurs : Entrevue UGFF – CGT du 19 mars 2014 avec l' ESR	8-9
4. Ouvriers d'Etat : Campagne CGT pour la reconquête des missions	10
5. IAM : Compte rendu CGT du 6 mars 2014 sur l'évolution du statut	11-12
6. CEREMA : Compte rendu CGT du 20 mars 2014 du CT technique	13-15
7. DDI : Infos rapides de mars 2014	16-20
8. Formation syndicale : Flash infos et Plan de formations 2014	21-29



## AGENDA

### Mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 avril :

stage transport de l'UIT

#### Jeudi 3 avril :

OS / DRH sur action sociale au Medde-Metl

#### Jeudi 3 avril :

réunion régionale NPC et Picardie  
sur les élections 2014

#### jeudi 3 avril :

OS / DRH élections 2014 sur note spécifique  
des CT de proximité

#### Vendredi 4 avril :

Bruxelles, manifestation européenne,  
appel CGT – FSU – CFDT - UNSA

#### Lundi 7 au vendredi 11 avril :

congrès de la Fédération CGT des Finances à Lyon

#### Lundi 7 avril :

préparation fédérale de la prise de contact  
avec la conseillère social du Medde

#### Mardi 8 avril : secrétariat de l'UIT

#### Mardi 8 avril :

OS / DRH élections 2014  
sur note spécifique des CCOPA

#### Mardi 8 avril :

réunion de prise de contact avec  
la conseillère social du Medde

#### Mardi 8 avril :

OS / DRH élections 2014 sur note spécifique  
des CAP des Adjointes Administratifs

### Mercredi 9 : rencontre CGT et FO sur le CEREMA

### Mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 avril :

AG CGT des personnels de la DT  
de Strasbourg de VNF

#### Mercredi 9 avril : réunion de la CMFP

#### Jeudi 10 avril :

OS / DRH élections 2014 sur note spécifique  
des CAP des Personnels d'Exploitation

#### Jeudi 10 avril : CAP des TSDD

#### Jeudi 10 avril : bureau de l'UFR

#### Lundi 14 avril : bureau de l'UGFF

### Mardi 15 avril : groupe d'échanges du Medde

#### Mercredi 16 avril : bureau de l'UIT

#### Mercredi 16 avril :

réunion UGFF sur les élections 2014

#### Jeudi 17 avril :

réunion confédérale sur les enjeux territoriaux

#### Jeudi 17 avril :

OS / SGG réunion de travail sur hygiène,  
sécurité et condition de travail

#### Vendredi 18 avril :

date limite pour remettre à la DRH nos remarques sur le projet  
de chartre sur l'égalité professionnelle

#### Mardi 22 avril :

réunion du collectif fédéral Elections – syndicalisation

### Mardi 22 : réunion du comité de suivi du CHSCT M

#### Mercredi 23 avril : secrétariat fédéral

#### Mercredi 23 avril :

réunion CGT – FSU sur listes CAP nationales

#### Jeudi 24 avril :

OS / DRH réunion plénière sur le catégoriel 2014

#### Vendredi 25 avril :

OS / DRH réunion plénière sur la gestion des OPA



## INFOS REVES



### Loi Florange

#### Le conseil constitutionnel choisit le droit de propriété face au droit de travailler !

La loi Florange était censée obliger le propriétaire à céder son site plutôt que de le fermer sous peine de sanction.

La loi votée en février dernier, n'oblige en réalité, le propriétaire qu'à démontrer ses bonnes intentions en matière de recherche de reprises. Le groupe UMP à l'assemblée nationale a jugé en osmose avec le patronat cette disposition trop contraignante et a déposé un recours devant le conseil constitutionnel.

Celui-ci vient de déclarer anticonstitutionnelles les principales obligations pour l'employeur et a jugé les sanctions pécuniaires trop élevées et contraire au droit de propriété. (...)



### Chiffres du chômage

#### Pas de printemps

#### sur le front du chômage !

La promesse du « Pacte de responsabilité » n'incite pas les patrons à créer de l'emploi, au contraire ils en détruisent : ce sont 31 500 demandeurs d'emploi en plus pour le mois de février. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'établit donc à 3 347 700 en France métropolitaine.

Comme les mois précédents, le chômage de longue durée augmente : le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus, augmente de 0,6 % au mois de février 2014 (+11,4 % sur un an). La nouvelle convention d'assurance chômage ne tient pas compte de cette réalité : plus longtemps on reste au chômage moins on a de chance de retrouver un emploi. (...)



### Accord national EDEC « Autonomie » la CGT ne signera pas

Les fédérations CGT de la santé/action sociale, des organismes sociaux et du commerce, et des services ne signeront pas l'accord pour l'Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) pour l'autonomie.

Cet accord cadre national, destiné à engager des financements en direction des structures associatives, mais aussi privées, a le mérite de poser certaines revendications portées par la CGT : professionnalisation des métiers, aides à la formation, aides à la VAE, prévention des risques professionnels... (...)

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

*maintenant  
ça suffit!*

# MARCHONS

**contre l'austérité  
pour l'égalité  
et le partage  
des richesses**

**N**ous n'en pouvons plus de voir la droite et l'extrême droite battre le pavé avec leurs cortèges de haine de l'autre, d'intolérance, de racisme, de sexisme, d'homophobie et d'intégrisme.

**E**n France, comme dans toute l'Europe, la rigueur budgétaire et l'austérité imposées par la Commission européenne, François Hollande et le gouvernement pour satisfaire les marchés financiers nourrissent ce climat malsain. Les conséquences sont là : services publics démantelés, acquis sociaux mis à mal... Le chômage monte, la précarité s'étend, les jeunes galèrent, les salaires et les retraites sont en berne. Les inégalités se creusent tandis que les grandes entreprises versent aux actionnaires des dividendes insolents. Partout ces politiques provoquent indignations, colères et désespoirs. Elles nous révoltent.

**E**lles s'accompagnent du recul général des droits : à l'éducation, à l'emploi, à un revenu correct, à la santé, à un logement stable et décent.. Les inégalités d'emploi et de rémunération attaquent plus durement les droits des femmes et des migrant-e-s. La répression s'abat sur les sans-papiers, les Roms, les plus précaires, et celles et ceux qui les défendent. Alors que des choix politiques résolument à gauche devraient s'imposer face à la crise, les renoncements du gouvernement devant les exigences du Medef et de la droite en matière sociale, environnementale, familiale, et sur le droit de vote des étrangers... scandalisent.

**A**vec l'assentiment enthousiaste du Medef, le président de la République veut désormais faire du « pacte de responsabilité » le cœur de sa politique. Au patronat, il octroie 35 milliards d'allègement de cotisations. Qui peut croire que ce nouveau cadeau permettra de lutter contre le chômage ? Devant un Medef qui refuse de s'engager sur des créations d'emplois, le gouvernement Ayrault s'engage, lui, à réduire les dépenses publiques de 50 milliards d'euros. Dans la ligne de mire, la sécurité sociale et les services publics. Mais ce sont aussi les collectivités territoriales asphyxiées, les associations étouffées, la culture sacrifiée. Ce n'est décidément pas cela que nous voulions, nous qui, par millions, avons contribué à chasser Sarkozy.

**P**ersonnalités morales, acteurs et actrices du monde de la culture et des arts, du monde du sport, responsables syndicaux, associatifs, politiques, nous sommes divers par nos engagements. Mais ensemble, nous voulons construire une dynamique pour une alternative sociale, démocratique, écologique et féministe, fondée sur la solidarité. Nous appelons le samedi 12 avril à Paris à une marche nationale d'espoir à gauche, contre l'extrême droite, pour l'abandon du « pacte de responsabilité », pour une juste distribution des richesses. Cette marche ne restera pas sans lendemain.

**PARIS • 12 AVRIL • 14H • RÉPUBLIQUE-NATION**  
**[www.marche12avril.org](http://www.marche12avril.org)**

*maintenant  
ça suffit!*



**MARCHONS**

**contre l'austérité**

**POUR**

**l'égalité et le partage  
des richesses**

**PARIS • 12 AVRIL • 14H**

**RÉPUBLIQUE-NATION**

à l'appel de personnalités morales

acteurs et actrices du monde de la culture et des arts

du monde du sport, de responsables syndicaux, associatifs et politiques

[www.marche12avril.org](http://www.marche12avril.org)



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## Compte-rendu de la réunion du 26 mars 2014 entre les Cabinets MELT-MEDDE et la FNEE-CGT sur l'action sociale en faveur des retraité(e)s

Présents :

**Cabinet du Ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL)** : Etienne CHAMPION, *Directeur adjoint du Cabinet* ; Nicolas THIERRY, *Conseiller Ville et égalité des territoires*.

**Cabinet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE)** : Nadine RICHARD, *Conseillère sociale du ministre*.

**Administration centrale** : Dominique VARAGNE, *Sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions* ; Guy ROBIN, *Chef du Bureau des prestations d'action sociale*.

**FNEE-CGT** : Nicolas BAILLE ; Christian MAHUT ; Daniel GUIN ; Gaëtan SILENE ; Nivano FIOROT.

Cette audience faisait suite à notre demande du 3 mars dernier sur l'action sociale en faveur des retraités de nos ministères. Nous avons également rappelé la demande d'entrevue intersyndicale conjointe avec le CCAS et toutes ses composantes, qui n'a pas eu de suite.

En préambule, nous avons rappelé la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouve bon nombre de nos retraité(e)s issu(e)s pour la majeure partie de la catégorie C. Les montants de pension avoisinent pour certain(e)s, le seuil de pauvreté, c'est-à-dire 800 € par mois.

La disparition du ministère de l'Équipement, les diverses restructurations de nos ministères avec la fusion DDE/DDA, la création des DDI dont les DDT-M, le transfert de gestion en DREAL ont provoqué un éclatement des structures et du réseau qui assuraient une action sociale développée et de proximité au bénéfice des agents du ministère de l'Équipement. Les retraité(e)s sont particulièrement victimes de cette désagrégation : isolement par absence d'informations, de suivi, de contacts et de difficultés d'accès.

Aujourd'hui, les assistantes sociales du travail du METL/MEDDE sont dispersées fonctionnellement et géographiquement sur plusieurs services d'origines ministérielles différentes d'où une impossibilité de répondre concrètement à l'ensemble des personnels et surtout aux retraité(e)s.

Des décrets, arrêtés ou circulaires ont ouvert des droits aux retraité(e)s pour l'information et l'accès à l'action sociale de nos ministères afin de bénéficier d'aides matérielles et financières diverses, de prestations ministérielles et interministérielles.

Le bilan des aides matérielles délivrées en 2012 est significatif : 171 demandes de retraité(e)s au niveau national !

Ces droits ouvrent aussi le bénéfice, dans le domaine de la médecine de prévention, au suivi médical post-professionnel. La santé, question essentielle est particulièrement sensible pour les personnels de nos ministères qui sont ou ont été en contact avec divers produits dangereux tel que l'amiante, les goudrons, les solvants, les vapeurs de bitume, les produits phytosanitaires et radioactifs, les éthers de glycol, les poudres de céramique,...dont les maladies peuvent se déclarer plusieurs dizaines d'années après avoir été exposé(e)s.

Les textes officiels obligent nos ministères employeurs d'informer systématiquement TOUS, TOUTES les retraité(e)s sur leurs droits en matière d'action sociale et de médecine de prévention. Faute d'un fichier national des retraité(e)s qui a existé il y a 15 ans mais abandonné par l'administration, l'information n'est pas assurée ! Pourtant dans le cas des inondations de Draguignan, le bureau des pensions de Nantes avait délivré les adresses des retraité(e)s afin de rentrer en contact avec eux ou elles.

L'obstacle technique ou juridique qui nous est opposé n'est pas recevable. Aujourd'hui, pour la CGT, le niveau politique (les Cabinets) doit débloquer cette situation inadmissible, d'autant que Mme MORELLET-STEINER, Directrice adjointe du Cabinet du MEDDE, s'était engagée devant une délégation du CCAS le 7 septembre 2012, à remettre à jour le fichier des retraité(e)s du METL/MEDDE après avoir rencontré la CNIL pour en fixer les modalités !

Pour la CGT, la reconnaissance des retraité(e)s de nos ministères est un vrai problème. A cet effet, nous avons remis aux Cabinets l'appel des délégué(e)s de la Conférence nationale des retraité(e)s du 23 octobre 2013 (ci-jointe).

M. Etienne CHAMPION fait un bref rappel de la situation qui semble quelque peu bloquée au niveau du fichier car il est bel et bien perdu depuis les réorganisations du ministère. En 2001, l'alimentation du fichier dépendait de notre ministère. Le bureau des pensions de Draguignan ne sera plus opérationnel, et il n'y a de fait plus d'alimentation possible.

La seule possibilité qui existe est celui qui est tenu par le Service des Retraites de l'Etat (SRE) géré par le ministère des finances. Il précise que pour la ministre Cécile DUFLOT, la situation des personnels retraité(e)s est une préoccupation. Sur l'amiante, les deux ministres se sont impliqués MAIS il n'y a pas que l'amiante (voir ci-avant). En ce qui concerne le suivi médical post-professionnel, la CGT demande que les visites médicales soient adaptées à un dépistage sérieux des pathologies potentielles.

En conclusion, le fichier a disparu par abandon. Responsabilités ?

Monsieur CHAMPION précise, que seul le fichier SRE existe à ce jour mais le texte de 1988 interdit tout transfert de données sauf en cas de situation exceptionnelle. Est-il possible d'avoir des évolutions réglementaires ?

Mme Nadine RICHARD partage les propos de M. Etienne CHAMPION, et prend en compte l'urgence de la situation. Elle considère qu'il faut trouver le moyen de donner l'information aux retraité(e)s. La CGT s'étonne de la mise en avant de ce texte de 1988 antérieur au fichier officiel qui avait été établi en 2000 !

Mme VARAGNE dit partager le constat sur l'action sociale, en revanche pas sur la santé. Le CHSCTM travaille sur la problématique des risques santé (amiante, goudrons etc..) et le suivi des agents. Concernant un fichier national des retraité(e)s, elle confirme que les ministères MEDDE/METL n'ont plus les données et renvoie à un arbitrage politique pour obtenir les informations via le SRE. La CGT fait remarquer que les travaux du CHSCTM concernent seulement les actifs.

Etienne CHAMPION résume sa position en affirmant :

- On partage les objectifs : informer les retraité(e)s sur leurs droits en matière d'action sociale et de prévention médicale post-professionnelle
- On n'a pas de raisons objectives de s'y opposer
- On s'engage à travailler ce sujet avec les autres ministères au niveau interministériel et faire des points réguliers sur l'état d'avancement

La CGT rappelle que cela fait des années que l'on nous « promène » sur cet important sujet. Il y a urgence que les deux Cabinets METL et MEDDE rencontrent le budget (SRE) et la Fonction Publique afin de trouver la solution.

En conclusion, les deux Cabinets partagent nos objectifs (action sociale, médecine de prévention) sur la nécessité d'une information auprès des retraité(e)s. Les données étant perdues, il propose de solliciter une réunion en interministériel (METL/MEDDE/Bercy/Fonction Publique) pour trouver une solution afin de pouvoir établir un fichier national des retraité(e)s au niveau de nos ministères via le SRE.

La CGT demande qu'un relevé de décisions de cette réunion soit établi rapidement en actant les décisions de rencontrer les ministères concernés. Les Cabinets donnent leur accord.

La CGT suivra avec attention et interventions régulières l'action coordonnée de nos deux ministères pour une solution durable aux problèmes posés.



## Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

### Entrevue du 19 mars 2014 des organisations syndicales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec le Ministère de l'ESR à propos des retraites des Chercheurs

La CGT était représentée par Gilles Oberrieder (UGFF) et M. Pierre (SNTRS).

Les autres syndicats présents étaient la FSU (SNCS, SNESUP), FO (SNPREES) et UNSA (Sup Recherche).

Le MESR (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) était représenté par des membres de la Direction des affaires financières (DAF) autour de M. Simoni et de la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) autour de M. Lannaud.

La représentation des services du MESR a expliqué qu'elle avait été chargée par le Cabinet du MESR d'effectuer un travail sur les problèmes spécifiques posés par les retraites des chercheurs, afin de voir si des améliorations pouvaient être apportées, qui n'auraient pas trop d'impact financier dans le contexte budgétaire actuel. Ce travail peut s'inscrire notamment dans les travaux sur les aides pour le rachat des études qui doivent faire l'objet d'un point mi-2015.

A la fin de l'année un point sera également fait sur les difficultés de perception des retraites pour les périodes à l'étranger. A noter qu'une réflexion européenne est engagée pour la création d'un fonds de pension commun pour les retraites complémentaires, au delà de la retraite de base de la Sécurité Sociale.

#### Les points soulevés par les syndicats

Les points discutés ont été soulevés par la FSU et la CGT qui ont fait des interventions complémentaires

- 1) Il a d'abord été acté que cette entrevue ne concernait pas seulement les Chercheurs des EPST mais aussi les Enseignants Chercheurs et une partie des Ingénieurs de Recherche de l'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) qui rencontrent les mêmes difficultés en début de carrière.
- 2) Les syndicats ont insisté sur le recrutement tardif sur postes de fonctionnaires. Une bonne manière pour améliorer les retraites serait de recruter beaucoup plus tôt. La CGT a rappelé sa proposition de recrutement au plus près de la thèse (entre thèse et thèse +2 ans). Elle a rappelé que le refus d'appliquer normalement la loi Sauvadet dans l'ESR et surtout dans les EPST était un élément qui contribuait encore à la dégradation de la situation en matière de retraite.
- 3) Les thèses ont longtemps été non financées ou de manière purement symbolique, même après 1970, alors que le recrutement n'intervenait plus rapidement après la fin des études. Cette situation existe encore aujourd'hui dans le secteur des Sciences de l'Homme et de la Société. Ces années devraient pouvoir être prises en compte.

De plus après 1975, des allocations de la DGRST, qui donnaient lieu à cotisations sociales, ont commencé à être attribuées pour financer les thèses jusqu'au début des années 1980. Il semble (à vérifier) qu'elles n'ont pas été prises en compte pour les validations de services pour les retraites qui ont été effectuées les années suivantes. Il faut réviser la situation des personnels qui ont été victimes de l'exclusion des allocations DGRST pour ces validations.

- 4) Les périodes post doctorales à l'étranger ont rarement donné lieu à des cotisations de retraites, puisque les salaires étaient versés par des institutions étrangères. Les post docs n'ont pas cotisés auprès de la Caisse des français de l'étranger (cotisations très élevées pour une retraite SS de base). Nous ne connaissons pas le contenu ni les dates de création des conventions qui existent avec les autres pays. Nous constatons que les services du MESR ne connaissent pas non plus ces conventions. Il faut donc obtenir les informations pour faire un point.

- 5) Il faut aussi examiner la situation en matière de retraite des étrangers recrutés dans les EPST et les Universités car ils peuvent aussi se retrouver en fin de carrière en situation difficile pour toucher des pensions convenables de leur pays d'origine.
- 6) La loi de 2010 sur les retraites a mis fin à la possibilité de validation des périodes de contractuels recrutés comme fonctionnaires. La période transitoire de rachat des périodes de non titulaire prend fin deux ans après leur titularisation pour les fonctionnaires titularisés au plus tard le 1er janvier 2013. La perte pour les futurs retraités sera considérable. Des dérogations ou des aides compensatoires devraient être envisagées.
- 7) Des périodes doctorales et post doctorales ont été fréquemment couvertes par des "*libéralités*" sans cotisations, surtout dans les Sciences de la Vie et les Sciences de l'Homme et de la Société. Nous demandons des dispositions pour prendre en compte ces années. La CGT fait remarquer qu'il existe un précédent de prise en compte d'années d'assurance non cotisées : les ouvriers agricoles qui n'avaient pas de feuilles de paie et de contrats ont obtenu sur la base d'une déclaration sur l'honneur et de témoignages une prise en compte de ces années travaillées pour leur durée d'assurance.

La CGT demande que, pour la prochaine réunion, soient étudiées les conditions juridiques et financières d'une prise en compte des années travaillées sans cotisations dans le système français, par une majoration de durée d'assurance, qui permettrait en particulier de supprimer jusqu'à plusieurs années de décote. Ce qui n'interdit pas d'envisager d'autres modes de reconnaissance.

## **Conclusions**

- 1) Il est convenu entre le MESR et les syndicats de distinguer les mesures envisagées pour le "*stock*" passé et les nouveaux recrutés.
  - 2) Le MESR va s'informer auprès du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et de la Caisse des Français de l'étranger des conventions existantes entre les systèmes de retraite, et des modes de fonctionnement de la Caisse.
  - 3) Le MESR va s'informer sur la prise en compte des allocations DGRST
  - 4) Le MESR va étudier les différentes demandes et propositions des Syndicats.
- Au moins deux nouvelles réunions entre le Ministère et les Syndicats sont annoncés dont une en juin 2014, pour faire le point des informations recueillies



## Campagne CGT

### Pour la reconquête des missions et des emplois d'ouvriers d'Etat

Dans le cadre d'un plan d'austérité visant à réduire l'endettement du pays et à faire coûte que coûte des économies, le gouvernement continue de supprimer des emplois publics. Ces suppressions portent depuis de longues années sur les postes d'ouvriers d'Etat, **chaque année ce sont environ 2000 postes qui disparaissent !**

La conséquence est une externalisation des missions vers le secteur privé qui profite de cette aubaine pour faire de très gros profits avec de l'argent public et sans aucune garantie de qualité de service..

### L'externalisation n'est pas une source d'économies bien au contraire !

Les missions des ouvriers d'Etat répondant à des besoins de service public où à des missions régaliennes de l'Etat, elles doivent être sorties du secteur marchand. L'arrêt des embauches d'ouvriers entraînera la perte de compétences et de savoir faire irréversibles. Ce sont plusieurs décennies d'expériences qui risquent d'être remises en cause uniquement sur la base d'une logique ayant pour seul objectif la destruction de l'emploi public quels qu'en soit les coûts sociaux et économiques

Nous devons nous engager à tout prix dans la bataille de la reconquête de nos missions. Déjà en 2013, la CGT en mobilisant les ouvriers d'Etat a réussi à faire lever le moratoire imposé par le Budget et à obtenir des recrutements au ministère de la Défense et à l'Ecologie. Ils sont insuffisants et sont loin de combler les départs en retraites. Nous ne devons pas en rester là et exiger pour 2014 des recrutements dans tous les secteurs employant des ouvriers d'Etat pour reconquérir nos missions et nos emplois.

Au niveau local, chaque syndicat, chaque section doit

- **Sensibiliser les personnels en assemblée générale sur la nécessité de recruter pour pérenniser les missions et les emplois**
- **exiger des recrutements nécessaires à l'exercice des missions au niveau local et faire remonter les besoins en recrutements au niveau national.**

Au niveau national, notre action:

- **exiger la suppression du moratoire sur les recrutements d'ouvriers**
- **demandeur des recrutements auprès de nos ministères respectifs, de la Fonction Publique et de Matignon.**

Chacun doit être concerné par ce plan d'action, il en va de l'avenir de nos services, de nos missions, de nos emplois et de nos statuts !

**L'action passera par la mobilisation des ouvriers.  
Défendons ensemble  
nos missions, nos emplois et nos statuts !**

Montreuil le 25 mars 2014



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION SUR L'EVOLUTION STATUTAIRE DES IAM

(La Défense, 6 mars 2014)

### Présents :

DRH : M. SCHMITT, Mme THORIN, M. ROUX, M. SONJON, Mme POILPRET, Mme COHEN

DAM : M. BRULE, M. QUITOT.

Organisations syndicales : SNIPECTFO, UNSA, CFDT, SNPAM CGT, OFICT.

Au nom du SNPAM CGT, Nicolas MAYER fait une déclaration liminaire en rappelant les enjeux et attentes de cette intégration pour les IAM, espérée au moins depuis 2004 (premières demandes sur le sujet) et annoncée par l'administration depuis 2010. Cette évolution devrait avoir pour ambition d'offrir de réelles perspectives de déroulement de carrière, en même temps qu'une réelle reconnaissance des missions avec toutefois la nécessité de redéfinir celles-ci par rapport tant aux différents contextes réglementaires dans le cadre de la mondialisation des activités du transport maritime, que de la déclinaison de la nouvelle PCP qui donne une nouvelle dimension du contrôle des pêches. Il convient pour cela d'avoir des hommes et des femmes bien formés, en capacité de prendre en compte les paramètres humains, de la ressource et économiques. Le maintien de la transversalité des connaissances est l'enjeu primordial dans la construction de l'intégration dans le corps des ITPE. A ces différents titres, il est **nécessaire d'intégrer l'ensemble des IAM dans le corps des ITPE.**

Pour le SNIPECTFO, Stéphanie Pascal a confirmé que les missions exercées par les IAM correspondaient bien au profil d'ingénieur. Elle a néanmoins soulevé différents points qui devaient être discutés et pour lesquels l'administration devait apporter des réponses précises. Notamment avant toutes décisions finales :

la nécessité de consulter les CAP des corps concernés; de mener un travail important sur la formation ad hoc des métiers à effectuer (adaptation contenu formation – diplôme, avec étude précise pour savoir ce qu'il convient de mettre en place) ; mettre fin à la PFR pour les IAM, et placement immédiat sous ISS.

M. SCHMITT convient que la réforme a tardé à se mettre en place. Ceci s'expliquerait par un ensemble de contextes liés à plusieurs chantiers finalisés ou en cours :

- LE CIGEM des attachés du MEDDE : la DRH souhaitait finaliser l'aboutissement du projet CIGEM avant l'intégration des IAM dans ce nouveau corps. LE CIGEM des attachés du MEDDE a été validé en octobre 2013. Néanmoins, certains réglages sont encore à opérer au niveau du 3<sup>ème</sup> grade.
- L'arrêt de la fusion des corps d'ingénieurs : tenue des assises ingénieurs le 3 juillet 2013 qui a mis un terme définitif à la fusion, mais a pointé des thématiques de réflexion particulières tant sur les parcours professionnels, la mobilité au sein des différentes fonctions publiques (Etat et territoriales), que sur la formation au sein des écoles, les compétences et les besoins à définir sans oublier les emplois fonctionnels.

Mme THORIN annonce que la position de l'administration a été entérinée à l'issue d'un arbitrage ministériel en 2010, où le principe de distinguer 2 filières, l'une administrative et l'autre technique, a été validé. La DRH a confirmé ce principe par 2 courriers après saisine de la Fonction Publique, réaffirmé par le secrétaire général par courrier du 03 octobre 2013.

### **En conséquence, pour l'administration, les IAM seront intégrés en fonction de leurs modalités de recrutement :**

- **Filière administrative** : par les IRA, par voie de promotion interne filière administrative, et ex-AGEMA = intégration dans le nouveau corps des Attachés du MEDDE- CIGEM), (82 IAM).
- **Filière technique** : par le concours externe ou interne option technique ou scientifique ou par voie de promotion interne (TSDD) seront versés dans corps des ITPE (111 IAM).

La DRH doit également tenir compte de certains aspects pour traiter ces dossiers :

- Le corps des attachés CIGEM sera un corps interministériel, aussi pour faire valider les modifications, il convient de saisir la Fonction Publique ;

- Le corps des ITPE est un corps à gestion ministérielle. Néanmoins, il y a des rapports interministériels avec les autres corps des autres ministères.
- Toute réforme qui impacte un statut doit être traitée en instance du CTM.

M. SCHMITT présente la méthode de travail. Le power point diffusé avant la réunion sera étudié en 4 points et après chaque point, la parole sera donnée aux organisations syndicales souhaitant intervenir.

Un bref historique de l'origine du corps est rappelé pour montrer que la création du corps des IAM est relativement récente. La CGT rappelle que cette organisation et le mode de recrutement répondent aux modalités d'organisation du travail du secteur maritime. En effet, un agent doit pouvoir prendre en charge les 3 niveaux de compétence, soit simultanément pour répondre à une mission précise, soit dans le temps dans le cadre du déroulement de carrière. En 1990, la DAMGM valide ce principe en déclarant que c'est la réponse apportée aux demandes des administrés. Cette polyvalence particulière est le socle de l'identité maritime.

La dualité de compétences se retrouve également dans le corps des ITPE du 3<sup>ème</sup> grade où l'évolution de carrière s'oriente essentiellement sur des postes de managers. Les agents dans ce contexte conservent leur statut d'ITPE.

Pour les 17 postes de Conseillers des Affaires Maritimes (CAM), 15 sont occupés. Il en reste 2 vacants. L'administration fait remarquer qu'il est important de conserver ces emplois et de les transférer dans les corps d'accueil. Comment se fera le basculement ? Ce point fera l'objet d'une prochaine discussion.

L'ensemble des organisations syndicales a contesté les chiffres présentés par la DRH.

Le SNIPECT FO exige un état de gestion du corps des IAM se basant sur un bilan de répartition prenant en compte les différents parcours professionnels avant toute démarche d'intégration. Il souhaite ainsi avoir une parfaite lisibilité de l'ensemble du corps. Mme THORIN explique qu'il n'y a aucune obligation réglementaire à ce préalable.

Le SNPAM-CGT a réitéré sa demande, faite depuis déjà plusieurs années, **en exigeant un état nominatif des agents avec leur situation administrative, transmise en préalable à la prochaine réunion afin de pouvoir réaliser une étude des parcours et des missions exercées.**

M. SCHMITT défend la position de l'administration en expliquant que l'objectif de la DRH est de démontrer que malgré la petitesse du corps des IAM, la structuration est similaire à celle des 2 grands corps l'un comptant environ 5600 agents (ITPE) et l'autre 2800 agents (AAE).

Les représentants des personnels font remarquer dans leur majorité qu'à la lecture des diagrammes, les IAM/ITPE ne seraient cantonnés en fait que dans des missions d'ISN ou d'auditeurs. Toutes les autres missions relevant du ministère et actuellement exercées par les IAM en matière notamment de contrôles des pêches et de gestion de la ressource halieutique, de gestion du DPM n'y figureraient pas.

Le SNPAM-CGT demande donc, après transmission et étude détaillée de cette liste que **l'ouverture du droit d'option individuelle, pour les IAM exerçant des fonctions transversales, relevant de missions techniques et qui seraient fléchés par l'administration pour un versement dans le corps des attachés, soit inscrite dans le projet de réforme.**

**Nous vous demandons de nous faire connaître rapidement votre position sur ce sujet qui va impacter fortement votre avenir professionnel, afin de le défendre en instance de la DRH**

La date de la prochaine réunion est prévue pour le **27 mai 2014.**

Adresses mail : pour centraliser vos remarques :

[patricia.ben-khemis@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:patricia.ben-khemis@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
[sebastien.verdeau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebastien.verdeau@developpement-durable.gouv.fr)



## Comité Technique du Cerema

20 mars 2014

### Déclaration préalable des représentants CGT du personnel

Nous n'attendons pas et ne venons pas aux réunions pour nous exprimer, mais pour obtenir des réponses à nos revendications et aux problèmes que nous soulevons, dans l'intérêt du service et des agents. Or, la réunion informelle des représentants du personnel du 26 février a été particulièrement stérile. Pour la CGT, le dialogue social n'est pas un objectif en tant que tel, mais un levier pour améliorer la situation des salariés.

Un exemple d'amélioration concrète de la situation des salariés du Cerema serait **l'harmonisation indemnitaire par le haut que nous défendons** (cf. notre [dossier indemnitaire](#)). La CGT souhaite profiter de ce comité technique pour connaître la position de la direction sur cette revendication.

Par contre, en matière de dégradation concrète, nous avons appris (mais pas par la réunion du 26 février) que les directions du Cerema travaillent sur des budgets avec une hypothèse de diminution importante en cours d'année du fait du contexte d'austérité. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce point ? Les mêmes précautions sont-elles à craindre pour les effectifs du service ? Nous tenons à rappeler l'engagement des ministres dans le protocole de création du Cerema, de pérenniser les moyens durant au moins deux ans.

La CGT rappelle son opposition à la politique d'austérité du gouvernement et en particulier à la **baisse sans précédent de la dépense publique de 50 milliards sur trois ans**, plus conséquente encore que celle imposée sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy ! Les conséquences seront la dégradation des services publics. Cette politique sert les intérêts du patronat. Le pacte de responsabilité **prévoit ainsi de supprimer les cotisations à la branche famille de la sécurité sociale (36 milliards par an)**.

Par ailleurs, nous vous rappelons que nous ne partageons pas votre appréciation positive des premiers mois du Cerema. Les dysfonctionnements ont été et sont encore nombreux :

- retards pour le remboursement des frais de déplacements et logiciels obligeant parfois à une double saisie,
- flous qui entourent les programmes d'activité,
- erreurs de paye (quelques moins perçus importants, trop-perçus que les agents doivent rembourser, mauvais calcul supprimant inopinément une part de rémunération ; retards dans la prise en compte des avancements...),
- évolution de barème en plein mois de mars sans précisions sur les raisons de cette évolution et les conséquences à prévoir pour les activités et les effectifs,
- situations de surcharge de travail notamment dans les services support,
- incertitudes relatives à l'évolution des missions de certains agents (chargés de gestion par exemple),
- gestion opaque des promotions et remontées moins nombreuses qu'auparavant aux CAP nationales,
- formations Sigma suivies alors même que l'outil n'est pas opérationnel et double saisie à prévoir du fait de ce retard,
- mauvaise prise en compte de l'action sociale,
- ratés et retards dans la mise à disposition aux agents de la charte graphique,

Tout cela alors même que la création du Cerema était initialement envisagée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013...

La création du Cerema ne se traduit pas à ce stade par un progrès social et une amélioration des conditions de travail, au contraire. La direction peut-elle chiffrer les dépenses occasionnées par la mise en œuvre du Cerema, que ce soit en dépenses pour des logiciels ou pour la communication ou en temps passé à la réorganisation ? Ce coût lui paraît-il justifié au regard des résultats obtenus ?

Enfin, la CGT souhaite savoir les suites que vous comptez donner au courrier intersyndical qui vous a été adressé par les représentants de la Dtech eau, mer et fleuves. Nous attendons toujours les conclusions de l'audit et les suites que vous comptez lui donner.

En conclusion, nous exigeons des réponses et des mesures concrètes qui vous engagent pour l'amélioration de la situation du personnel, le fonctionnement du service et l'avenir des missions.

## Réponses de la direction aux déclarations préalables

Le directeur général (DG) explique que les directions territoriales et techniques sont contraintes par un plafond de dépenses. Il leur a été demandé de plus de prendre en compte des incertitudes :

- sur la capacité à obtenir les recettes sur compte de tiers prévues,
- sur les éléments relatifs à la bascule entre 2013 et 2014 : quel sera l'ampleur des reports sur la trésorerie du Cerema.

Le directeur leur a indiqué que ces incertitudes risquaient de conduire à une diminution des plafonds de budget pouvant aller jusqu'à 10 %. Les budgets définitifs seront connus au second semestre. Le DG précise que cette situation n'est pas liée aux annonces de réduction des dépenses publiques du gouvernement. Toutefois, il indique que le ministère du budget pourrait imposer de nouvelles réductions budgétaires en cours d'année.

La direction organisera prochainement une réunion avec les représentants du personnel de la Dtech eau, mer et fleuves en réponse au courrier intersyndical. Elle refuse de transmettre le rapport d'audit de cette direction et n'indique pas les suites qui seront données.

Sur les dysfonctionnements évoqués, la secrétaire générale répond seulement sur deux d'entre eux :

- Sur le remboursement des frais de déplacements, le module de remboursement des frais de déplacements BFC (outil comptable du Cerema) est testé par deux directions. Elle indique qu'un délai de 15 jours est un délai raisonnable de traitement. Elle estime que les retards de remboursements seront épurés fin mars pour l'ensemble des agents. **Si des dysfonctionnements persistent, nous vous invitons à prendre contact avec vos représentants CGT.**
- Sur la paye, la direction reconnaît des erreurs, qu'elle impute en partie aux dossiers transmis pas les PCI. Elle estime la paye du Cerema est affectée d'un taux d'erreur qui n'est pas hors norme. Une quinzaine de paye ont été rejetées et elles ont fait l'objet de versement d'acompte. La direction envisage un retour à la normale dans les six mois. **La CGT estime que cette situation est liée au manque d'effectifs dans les services support du Cerema.**

## Point pour avis : création des CHSCT dans les directions territoriales et techniques

La CGT estime que cette création est dans l'intérêt des agents en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Toutes les organisations syndicales approuvent le texte de création soumis pour avis.

## Point pour avis : règlement intérieur du comité technique du Cerema

La CGT avait proposé par écrit avant la réunion douze amendements sur les 22 articles. FO a également présenté des modifications en séance rejoignant largement ceux de la CGT.

Après 3 heures de discussion, les représentants du personnel CGT ont obtenu un règlement intérieur acceptable pour défendre au mieux les intérêts des agents.

Toutes les organisations syndicales approuvent le règlement intérieur amendé.

## Point sur les élections CCOPA et générales du 4 décembre 2014

Le DG a remis en séance le calendrier d'organisation de l'élection des représentants du personnel à la CCOPA du Cerema. **L'élection se déroulerait le 19 juin pour les 160 OPA du Cerema.**

Une concertation sur l'organisation de ces élections est initiée. Didier Baton et Jean-Charles Beaudoin représentent la CGT.

**En revanche, l'organisation des élections générales du 4 décembre n'est toujours pas mise en route !**

**Le DG ayant rencontré une forte opposition des représentants du personnel concernant le règlement intérieur, il n'a pas été possible d'aborder les points suivants faute de temps :**

## **Pour avis sur la Nouvelle bonification indiciaire (NBI).**

Néanmoins, la CGT vous indique qu'elle s'oppose à l'individualisation la rémunération en fonction du poste occupé qui alimente la concurrence entre agents et nuit à la mobilité.

En revanche, la CGT défend l'augmentation des salaires pour tous les agents, notamment en exigeant l'augmentation du point d'indice fonction publique gelé depuis 4 ans.

## **Pour information sur le décret chercheurs**

**Le Directeur Général a indiqué le 26 février sa volonté de mettre en place un dialogue social partagé et de haut niveau.**

**La CGT a répondu présent lors du 1er comité technique d'établissement et compte bien défendre tous les sujets concernant l'amélioration des conditions de travail, de rémunération, ... des agents avec autant de fermeté.**

## **Les représentants CGT du personnel au Comité Technique du Cerema**

**Didier Baton, Dtec TV**

**Thierry Brendlin, Dtec ITM**

**Vincent Boulin, Dter SO**

**Olivier Dupré, Dter NP**

**Philippe Garcia, Dter NC**

**Mathieu Jacquot, Dter Est**

**Jean-Luc Muller, Dter IdF**

**Bruno Piel, Dter Ouest**

**Pour rejoindre la CGT, contactez vos représentants ou la boîte syndicale [cgt.syndicats.cerema@i-carre.net](mailto:cgt.syndicats.cerema@i-carre.net) ou renvoyer le bulletin suivant :**

### **Sans plus tarder, je me syndique**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Service du Cerema : .....

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,  
tél. : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : [orga@cgt.fr](mailto:orga@cgt.fr), site : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

MARS 2014

REATE/ATE

BULLETIN D'INFO DE L'UGFF-CGT



## SOMMAIRE

### CHSCT

Déclaration préliminaire de la CGT : Page : 2

Intervention de Christophe GODARD : Page : 3

Suite du Compte rendu avec les débats : page 4

### ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DECEMBRE 2014

Page : 5

### UGFF

Case 542 - 263, rue de Paris  
93514 Montreuil Cedex  
Tel : +33(0)1 55 82 77 67  
Mél : [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr)  
Site : <http://ugff.cgt.fr>

## Réunions du 20 mars 2014

### Sous-Direction en charge des DDI au SGG

#### Deux réunions ont été convoquées :

☞ La première réunion, le matin, portait sur la préparation du CT du 17 avril en format CHSCT (hygiène-sécurité-conditions de travail) ;

☞ La deuxième réunion, l'après-midi, sur l'organisation des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

## Hygiène, Sécurité, Conditions de travail

### Représentaient la CGT :

✚ Christophe Delecourt,

✚ Christophe Godard,

✚ Patrick Hallinger

### Déclaration préliminaire de la CGT

**La CGT a rappelé que le 20 mars était une journée d'action avec appel à la grève et une manifestation nationale à Paris à l'appel d'intersyndicales larges aux Douanes, aux Finances publiques et à la DGCCRF.**

Les personnels se mobilisent contre les politiques de démolition et de casse du service public initiées hier par la RGPP et la Reate qui se poursuivent maintenant avec la MAP dont un nouvel acte régressif de la décentralisation (loi MAPAM).

Ils exigent la fin des politiques d'austérité et l'abandon du pacte dit de "responsabilité". Ils demandent que tous les moyens nécessaires soient alloués au service public et la revalorisation significative de leurs rémunérations, de leurs garanties statutaires et de leurs conditions de travail.

**La CGT se félicite de la tenue d'un CT consacré aux questions d'hygiène, sécurité et conditions de travail.** Nous avons alerté à de multiples reprises sur la dégradation des conditions de travail dans les DDI et de ses conséquences en matière de souffrance au travail.

Notre demande vise à promouvoir une amélioration significative des conditions de travail, dans toutes ses dimensions, pas seulement s'agissant de la prévention des risques psychosociaux. Il ne peut y avoir de dissociation entre les décisions à prendre concernant les conditions de travail et celles touchant au service public, à son organisation et à son fonctionnement, à la manière dont sont traités les personnels, en termes de rémunérations, de reconnaissance des qualifications, de dialogue social dans les services.

Nous ne pouvons que dénoncer les propos tenus par le représentant de la DGAFP au dernier CT rejetant la revendication d'un plan de requalification des personnels au motif que les catégories étaient susceptibles d'être supprimées et que l'orientation de travail de la DGAFP visait la mise en place d'une fonction publique de métier. La CGT a réaffirmé son attachement à une fonction publique de carrière.

#### **A chaque changement de métier, va-t-on mettre les agents dehors?**

**Sur la méthode de travail,** nous avons demandé qu'un véritable état des lieux contradictoires soit mené dans chaque CHSCT local. Cet état des lieux nécessite le recours à une expertise extérieure à l'administration débouchant sur un diagnostic et des préconisations.

Les travaux menés dans les CHSCT locaux doivent être présentés au CT central des DDI. Ils doivent permettre d'élaborer un plan d'action qui devra ensuite être décliné dans chaque service dans le cadre de discussions et décisions à prendre dans chaque CHSCT local.

**La CGT propose que le CT du 17 avril soit ainsi orienté et débouche sur un accord de méthode soumis aux organisations syndicales.**

**La CGT demande également qu'une enveloppe soit allouée aux organisations syndicales ayant un centre de formation syndicale agréé pour former les militants des CHSCT.**

**En amont de ce groupe de travail, toutes les DDI avaient été sollicitées pour répondre à un questionnaire adressé par le SGG sur les conditions de travail. La CGT a dénoncé le fait que ce questionnaire a été rempli par moins de la moitié des DDI.**

## Intervention de Christophe Godard

La présentation de la réunion m'a poussé à intervenir en amont de l'intervention ci-dessous. En effet, je suis intervenu pour dire que j'avais l'intention de remercier mes camarades de la CGT de m'avoir invité à cette réunion mais que je trouve cette réunion « hors sol ». **C'est la 1<sup>ère</sup> fois que le CT se réunit en configuration CSCT depuis la création des CHSCT en janvier 2011 !** Vous affirmez qu'il se passe beaucoup de choses en territoire mais comment pouvez-vous le dire ? Moi, je vous dis, par exemple, qu'il ne se passe rien et je suis autant fondé que vous à le dire puisqu'il n'y a aucun chiffre, aucune information ! Cette réunion est surréaliste au regard des textes qui régissent la santé au travail et les obligations des employeurs.

### **Intervention :**

Je ne vais pas revenir sur ce qui a déjà été dit mais, avouez, qu'envoyer les documents la veille et l'avant-veille pour une réunion portant sur les conditions de travail c'est montrer un certain mépris des conditions de travail des représentants des personnels.

Sur le 1<sup>er</sup> point concernant l'enquête hygiène et sécurité de 2013, peut-on vraiment parler d'état des lieux lorsqu'on lit que le taux de réponse est seulement de 47% ? Cette enquête porte donc sur moins de la moitié des agents concernés, mais déjà, nous pouvons en tirer quelques enseignements :

- 140 assistants de préventions (AP) pour 500 sites, soit 0.28 AP par site ! Rappelons ici que les AP constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention (article 4 du décret 82-453).

#### **On en est loin !**

- Sur les AP recrutés, 4 n'ont reçu aucune lettre de cadrage alors que celle-ci est obligatoire et doit passer en CHSCT (même article).
- Seuls, 11% des AP consacrent au moins 50% de leur activité à cette fonction.
- **D'où vient cette enquête, car elle n'est pas adaptée aux DDI mais plutôt aux ministères ?**
- Page suivante, il aurait été intéressant d'avoir le nombre de recours à l'inspection du travail pour désaccord sérieux et persistant. (article 5.5)
- La question suivante nous laisse assez dubitatif, nous pensons que cette question n'a pas été remplie et dans ce cas pourquoi ne pas avoir noté NC.
- Sur les questions concernant les accidents du travail, nous constatons une augmentation pour ceux ayant entraîné un arrêt de plus de 3 jours depuis 2011 : 179 en 2012 contre 132 (+ 47).
- Sur les CHSCT, les données sont difficiles à interpréter car il est question ici, de champ ministériel. Cependant pouvez-vous nous donner la cartographie de ces CHSCT et nous préciser ce que sont les autres types de CHSCT (5) ?
- Seuls 7% des mandatés aux CHSCT ont reçu une formation obligatoire de 5 jours (129/1813) !
- 21% des agents ne sont couverts par aucun CHSCT !
- 83 CHSCT sur 235 (35%) se sont réunis au moins 3 fois donc 65% sont dans l'illégalité (article 69).
- Le nombre de visites est famélique alors qu'il doit étudier le travail réel.
- Vous signalez au point 22 qu'il n'y a eu qu'une demande d'expertise, qui d'ailleurs, a été acceptée par l'administration et au point 23 vous signalez 5 demandes !!
- Sur le point 23, 54 services n'ont pas de DUERP et sont donc hors la loi, tout comme ceux (43) ne le mettant pas à jour.
- Point 34, une minorité de CHSCT ont étudié un plan annuel de prévention, ce qui est pourtant leur mission principale !

Je vous fais grâce de l'étude de la suite du document, tant celui-ci montre l'indigence des DDI dans l'hygiène et la sécurité. Le reste des documents transmis est à l'avenant. Le document sur la médecine de prévention n'apporte rien et parle même d'ACMO qui n'existe plus ! Le tableau n'apporte rien, il aurait été plus utile d'avoir le nombre d'agents couverts par un médecin de prévention. Le groupe de travail de la DGAFP ne comprend aucun représentant des personnels, les personnels n'ayant pas leur mot à dire sur leur couverture médicale !

**Je terminerais par la déclinaison de l'accord-cadre RPS car les autres documents n'abordent pas les conditions de travail des personnels. Il est rappelé une partie de ce que préconise l'accord mais il n'y a rien sur la déclinaison concrète : Comment va s'organiser la parole des agents (point central de l'accord) ?, comment va être analysé le travail réel ?, bref ce point semble être à l'ordre du jour parce qu'il faut le faire mais rien de concret n'apparaît et l'étude du bilan sur la santé et la sécurité aurait tendance à montrer que la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents est le cadet de vos soucis !**

Les représentants de l'administration ont convenu du caractère lacunaire du questionnaire.

Une enquête sera lancée pour le bilan social 2014 avec l'objectif de 100% de réponse...

Suite à une demande de la CGT, ils conviennent de la nécessité de faire des questions d'hygiène sécurité et conditions de travail l'affaire de tous. Les questions concernant le temps de travail devront également être incluses, les CHSCT étant compétents en la matière notamment pour ce qui concerne le temps de travail des personnels ayant des cycles de travail atypiques et ceux soumis au forfait jours.

L'administration affirme un objectif de mobilisation du niveau local pour connaître l'état des lieux et permettre ensuite une consolidation au niveau national.

Le représentant du SGG donne son accord de principe à la question de la formation des représentants des personnels. Le représentant de l'administration insiste également sur les liens avec la plate-forme régionale RH en s'appuyant sur le conseiller action sociale et environnement professionnel (CASEP).

**La CGT souligne en premier la faiblesse des moyens humains des plates-formes et la nécessité d'une concertation à ce niveau avec les organisations syndicales.**

**La CGT adressera au SGG ses propositions pour un accord de méthode sur la mise en place d'un plan d'action dans les DDI en matière d'hygiène sécurité et conditions de travail.**

#### **Point sur la restauration collective**

L'objectif d'une harmonisation du reste à charge pour l'accès aux restaurants administratifs est réaffirmé et des avancées semblent avoir été réalisées dans certains départements. Aucune information n'a été donnée sur les enveloppes financières.

La décision du CIMAP du 17 juillet 2013 visant à rapprocher les prestations d'action sociale et des régimes indemnitaires des agents en DDI est rappelée mais sans moyens de mise en œuvre, le risque d'une harmonisation à moyens constants est réel (on prend aux uns pour donner aux autres...).

#### **Fonds de modernisation des DDI**

Les demandes des services doivent parvenir pour les 11 avril et 13 juin. Les dossiers portent sur l'accueil des usagers, les pratiques managériales, la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail, l'Etat exemplaire...

**Pour l'accueil des usagers, la CGT est intervenue pour la conservation et le développement de l'accueil physique des usagers.**

Concernant les pratiques managériales, des expérimentations sont en cours pour "l'amélioration des processus opérationnels en DDT(M). 3 DDT(M) sont pilotes (DDTM14, DDT73 et DDT32). Ces dites nouvelles méthodes s'inspirent du lean management.

**Nous avons demandé que les CHSCT locaux soient obligatoirement impliqués avant la mise en œuvre des réorganisations de travail.**

**Sur tous ces points, il convient d'être vigilant et de demander l'ouverture systématique de concertation avant toute décision.**

**L'organisation des  
élections  
professionnelles du  
4 décembre 2014**

**Participaient pour la CGT :**

- + Jocelyne Pelé,
- + Patrick Hallinger.

**La réunion était ouverte à toutes les organisations syndicales candidates à ces élections (CGT, FO, UNSA, CFDT, FSU, Solidaires, CGC, CFTC).**

La sous-direction a présenté un projet de circulaire pour l'organisation des élections dans les DDI. Il est confirmé que la base de calcul pour définir le nombre de sièges dans les CT est le 31 décembre 2013. Une pré-liste doit être établie. Cependant il s'avère que toutes les administrations n'ont pas encore communiqué leurs données au SGG. Il s'avère par ailleurs que les listes transmises ne sont pas totalement fiables. Par conséquent, il est décidé de les envoyer dans chaque DDI afin de validation.

**Un point concerne les DDI de moins de 100 agents, concernées par les élections sur sigles. La liste des DDI concernées sera établie avant l'été.**

**La CGT a interpellé l'administration sur la nécessité d'apporter des réponses rapides sur un certain nombre de points: les agents des préfectures affectés en DDI pourront-ils voter également pour leur CT ministériel ? Qu'en sera-t-il des agents affectés dans les SIDSIC qui vont voter pour le CT des préfectures mais également pour leur CT ministériel ?**

**Nous avons demandé et obtenu qu'il soit précisé dans la circulaire que parmi les moyens de faciliter la participation aux élections figure explicitement le vote à l'urne.**

Plusieurs dates de réunions avec le SGG sont d'ores et déjà fixées.

**Il convient de travailler sans attendre à la constitution des listes de candidats à présenter pour ces élections (que le dépôt se fasse sur sigle ou non).**



# FLASH-INFO

## FORMATION SYNDICALE

*La formation syndicale est un droit pour les syndiqués.  
Être bien équipé pour agir !*

Mars 2014

**Dans ce document, vous trouverez :**

- **Édito :**
  - *page 2*
- **Actualisation du niveau 1 :**
  - *pages 3 et 4*
- **Les formations données dans les UD et UL :**
  - *pages 5 et 6*
- **Plan de formation 2014 :**
  - *annexe*

Retrouvez le Flash-info Formation syndicale sur le site fédéral  
[www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr) rubrique Fédération - onglet Vie Syndicale.

Contact fédération équipement-environnement : **Isabelle PERON**  
263, rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 85 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [ip.equipement@cgt.fr](mailto:ip.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## **La mise à jour du niveau 2**

La formation générale de niveau 2 de la CGT a été complètement revue en 2013, en s'appuyant sur la mise à jour du niveau 1, qui depuis quelques années a montré tout l'intérêt pédagogique de cette nouvelle « mouture ».

Conçue pédagogiquement comme le niveau 1, le nouveau niveau 2 reste construit en 3 modules :

- Un tronc commun en deux parties d'une semaine chacune ;
- une session « qualité de vie syndicale » d'une durée de trois jours ;
- une session de branche organisée par la fédération d'une durée d'une semaine.

Le contenu des deux premières semaines du tronc commun est le suivant:

- La première semaine couvre trois thèmes :
  - o La CGT, transformations du travail.
  - o Le système capitaliste, sa crise, nos solutions.
  - o Construire le rapport de forces
- La deuxième couvre 4 thèmes :
  - o Mondialisation, clés d'analyse.
  - o Institutions internationales, firmes multinationales et intervention syndicale.
  - o Institutions européennes et intervention syndicale.
  - o Emploi industriel, services, services publics.

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera en capacité de mettre en œuvre la démarche CGT de transformation de la société, de présenter une démarche de développement du rapport de forces, pour la transformation du travail et d'expliquer le caractère indissociable de l'emploi industriel et des services publics dans un système mondialisé.

Les unions départementales, dont les responsables à la formation syndicale ont tous été réunis à l'automne dernier sur ce thème, proposent maintenant ce niveau 2 dans leur plan de formation.

### **La formation syndicale est un outil majeur et indispensable à tout-e militant-e.**

La CGT entend développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et de chacun, dès l'adhésion, tout au long de sa vie syndicale et au fur et à mesure des prises de responsabilités et des mandats conformément à la Charte de l'élu-e et mandaté-e CGT.

Pour acquérir des savoirs et savoir-faire, trois vecteurs doivent se conjuguer : la pratique syndicale (c'est en forgeant qu'on devient forgeron), la lecture de la presse syndicale (un homme, une femme, informé-e en vaut deux )... et la formation syndicale.

## ACTUALISATION DU NIVEAU 1

La formation syndicale générale, niveau 1, a été actualisée en mars 2012. Elle se décompose en six thèmes :

- Thème 1 : Le stagiaire acteur de sa formation ;
- Thème 2 : Le salariat ;
- Thème 3 : L'élaboration des revendications ;
- Thème 4 : La société ;
- Thème 5 : Le syndicalisme ;
- Thème 6 : La CGT.

### **Objectif général du stage :**

A l'issue de ce stage, les stagiaires seront en capacité :

d'expliquer la place et le rôle d'un syndiqué acteur de la CGT dans l'élaboration des revendications pour gagner des avancées sociales dans la société d'aujourd'hui.

### **Public :**

Ce stage est destiné à tous les syndiqués de la CGT.

### **Objectifs par thème :**

- Le stagiaire acteur de sa formation :
  - constituer un groupe homogène tenant compte de ses diversités.
  - identifier la structuration de l'organisation CGT et les différentes fonctions syndicales qu'on y occupe. Se situer en tant que syndiqué, élu, mandaté, dans cette organisation.
  - expliquer les principes qui régissent la formation syndicale de la CGT.
- Le salariat :
  - identifier la composition du salariat en énonçant au moins cinq tendances de son évolution.
  - identifier l'écart entre le travail prescrit et le travail réel.

Contact fédération équipement-environnement : **Isabelle PERON**  
263, rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 85 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [ip.equipement@cgt.fr](mailto:ip.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

- L'élaboration des revendications :
  - citer cinq éléments constitutifs de la démarche revendicative de la CGT.
  - identifier les outils CGT mobilisables pour des conquêtes sociales majeures.
  
- La société :
  - expliquer la création de valeur dans le système de production capitaliste.
  - citer et expliquer au moins trois caractéristiques du système capitaliste mondialisé.
  
- Le syndicalisme :
  - citer les huit organisations syndicales nationales et placer leur date de création sur un axe chronologique.
  - citer au moins trois différences entre les organisations syndicales en Europe et identifier au moins deux principes qui nous rassemblent dans la CES.
  - identifier deux enjeux contenus dans la Loi sur la représentativité du 20 août 2008 et d'expliquer la notion de syndicalisme rassemblé.
  
- La CGT :
  - expliquer la structuration et le fonctionnement de notre organisation syndicale.
  - citer les valeurs fondamentales portées par la CGT et qui structurent son activité.

Ce stage dure cinq jours. Il est délivré par les unions locales. Rapprochez-vous donc des UL pour vous inscrire.

**Un plan de formation de chaque UL existe et est mis à disposition de tous les syndiqués**



## **Les Formations des Unions Locales et des Unions départementales**

**Les formations des Unions Locales (par exemple à l'UL de Lille) :**

- Niveau 1 tronc commun général (5 jours)
- Niveau 1 les 3 modules (5 jours)
- GPEC (3 jours)
- Délégué du personnel (3 jours)
- Délégué syndical (5 jours)
- Renforcer la CGT (3 jours)
- Retraite (3 jours)
- Formation professionnelle (2 jours)
- Inaptitude : maintien dans l'emploi (2 jours)
- ICTAM dans la CGT (2 jours)
- Représentativité syndicale (3 jours)

**Les formations des Unions Départementales (par exemple à l'UD du Nord) :**

- Loi Sécurisation Emploi (1 jour)
- Niveau 2 – 1ère et 2ème partie (2 x 5 jours)

Contact fédération équipement-environnement : **Isabelle PERON**  
263, rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 85 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [ip.equipement@cgt.fr](mailto:ip.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

- Prudis (Conseiller prud'homme) (5 jours)
- Harcèlement (1 jour)
- Risque routier (1 jour)
- CHSCT (5 jours)
- CE ECO (5 jours)
- CHSCT Fonction Publique (5 jours)
- De la réunion au pénal (1 jour)
- Direction Syndicale (3 jours)
- Accompagner les seniors (1 jour)
- Souffrance au travail (1 jour)
- Conseiller salarié (5 jours)
- RPS (1 jour)
- Inaptitude et handicap(1 jour)
- Pénibilité(1 jour)
- Asseseurs TASS (3 jours)
- Formateurs (5 jours)
- Jeunes et nouveaux embauchés (1 jour)
- Les seniors (1 jour)
- Nouveaux mandatés CESER (2 jours)

**Attention ces stages sont réservés à un public ayant déjà fait des stages précis comme le niveau 1 ou être élu ou mandaté par exemple. Renseignez-vous.**

**Toutes les inscriptions aux différents stages doivent être présentées par les syndicats exclusivement. Aucune inscription ne peut être acceptée à titre individuel.**

## Plan de Formations

Année 2014

Intitulé	Nombre de jours	Organisé par	Dates	Localisation
Communication	3	UGICT	29 au 31 janv	Courcelles
Repères bataille salariale	3	UGICT	05 au 07 févr	Courcelles
Consuite de projets	5	Confédération	10 au 14 févr	Courcelles
Travail Culture Syndicalisme	5	Confédération	10 au 14 févr	Courcelles
Risques organisationnels et action revendicative Niveau 1	5	Confédération	10 au 14 févr	Courcelles
Animer une action de formation	3	Confédération	11 au 13 févr	Bourg la Reine
ERDS : Election Représentativité Dialogue Social	2	UGFF	18 et 19 févr	Courcelles
Prospectives et territoires				
Cycle en 3 modules indissociables	3	Confédération	19 au 21 févr	Courcelles
CHSCT Fonction Publique	5	UGFF	17 au 21 févr	Lille
Agir avec les consommateurs salariés	5	Confédération	24 au 28 févr	Courcelles
Histoire et droits des originaires d'outre mer	5	UGFF	3 au 7 mars	Courcelles
CHSCT - VN - stage spécifique	5	FNEE	à définir	Montreuil
Animateur Vie Syndicale	5	Confédération	10 au 14 mars	Courcelles
Accueil en formation	1	UGFF	11-mars	Paris Pixérécourt
Action revendicative en Europe et dans le monde - Grandes politiques de l'UE - Approche et actions syndicales	4	Confédération	11 au 14 mars	Courcelles
Retraite	5	Confédération	17 au 21 mars	Courcelles
Construire un management alternatif	3	UGICT	19 au 21 mars	Courcelles
Accompagner la responsabilité en formation	4	UGFF	24 au 27 mars	A définir
Créer un collectif de privés d'emploi	5	Confédération	24 au 28 mars	Courcelles
DLAJ - Animateur	3	Confédération	25 au 27 mars	Courcelles
Stage National	3	UGICT	26 au 28 mars	Courcelles
Stratégies syndicales dans les firmes multinationales	5	Confédération	31 mars au 4 avril	Courcelles
Retraite	5	UGICT	31 mars au 4 avril	Courcelles
Transports	3	Confédération	02 au 04 avril	Courcelles
Banque, crédit, surendettement	5	Confédération	07 au 11 avril	Courcelles
Communication	3	UGICT	09 au 11 avril	Courcelles
Développement Durable	5	Confédération	14 au 18 avril	Courcelles
Responsable de la formation syndicale	5	Confédération	14 au 18 avril	Courcelles
CHSCT Fonction Publique	5	UGFF	14 au 18 avril	Paris Pixérécourt
Prospectives et territoires				
Cycle en 3 modules indissociables	3	Confédération	16 au 18 avril	Courcelles

Intitulé	Nombre de jours	Organisé par	Dates	Localisation
Intervenir dans une action de formation	3	Confédération	05 au 07 mai	Bourg la Reine
ERDS : Election Représentativité Dialogue Social	2	UGFF	05 et 06 mai	Paris Pixérécourt
Accès à la justice	5	Confédération	02 au 06 juin	Courcelles
Risques organisationnels et retour sur expérience	2	Confédération	02 et 03 juin	Courcelles
Concept de compensation des charges familiales	4	Confédération	10 au 13 juin	Courcelles
Prospectives et territoires Cycle en 3 modules indissociables	3	Confédération	11 au 13 juin	Courcelles
Communication	3	UGICT	11 au 13 juin	Courcelles
ERDS : Election Représentativité Dialogue Social	2	UGFF	16 et 17 juin	Paris Pixérécourt
Risques organisationnels et action revendicative Niveau 1	5	Confédération	16 au 20 juin	Courcelles
Retraite	5	UGICT	16 au 20 juin	Courcelles
CHSCT Fonction Publique	5	UGFF	16 au 20 juin	Sud Ouest
Histoire et droits des originaires d'outre mer	5	UGFF	16 au 20 juin	Courcelles
Responsabilité syndicale	5	FNEE	16 au 20 juin	Melun
Perfectionnement des pratiques pédagogiques	3	Confédération	17 au 19 juin	Courcelles
Construire un management alternatif	3	UGICT	18 au 20 juin	Courcelles
Créer un collectif de privés d'emploi	5	Confédération	23 au 27 juin	Courcelles
Egalité professionnelle Femmes et hommes dans le management différences sexuées	5	UGICT	23 au 27 juin	Courcelles
Formation de formateurs	5	Confédération	30 juin au 04 juil	Courcelles
Formation de formateurs	5	Confédération	18 au 22 août	Courcelles
Intervenir dans une action de formation	3	Confédération	09 au 11 sept	Bourg la Reine
Conduite de projets	5	Confédération	15 au 19 sept	Courcelles
Prévoyance collective 1/2	3	Confédération	17 au 19 sept	Courcelles
Droit de la consommation	5	Confédération	22 au 26 sept	Courcelles
Culture - Retour sur expérience	3	Confédération	22 au 24 sept	Courcelles
Transports	5	Confédération	22 au 26 sept	Courcelles
Communication	3	UGICT	24 au 26 sept	Courcelles
Vie syndicale	3	UGICT	24 au 26 sept	Courcelles
Action Sociale	5	FNEE	à définir	à déterminer
CHSCT	5	FNEE	à définir	à déterminé
Repères bataille salariale	5	UGICT	06 au 10 oct	Courcelles
Histoire et droits des originaires d'outre mer	5	UGFF	06 au 10 oct	Courcelles
Animer une action de formation	3	Confédération	07 au 09 oct	Bourg la Reine

<b>Intitulé</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Organisé par</b>	<b>Dates</b>	<b>Localisation</b>
<b>Logement</b>	5	<b>Confédération</b>	13 au 17 oct	Courcelles
<b>Action revendicative en Europe et dans le monde - Les acteurs syndicaux dans le monde</b>	3	<b>Confédération</b>	20 au 22 oct	Courcelles
<b>Retraite</b>	5	<b>UGICT</b>	20 au 24 oct	Courcelles
<b>Stage National</b>	5	<b>UGICT</b>	20 au 24 oct	Courcelles
<b>Prévoyance collective 2/2</b>	3	<b>Confédération</b>	22 au 24 oct	Courcelles
<b>Responsable de la formation syndicale</b>	5	<b>Confédération</b>	03 au 07 nov	Courcelles
<b>Créer un collectif de privés d'emploi</b>	5	<b>Confédération</b>	03 au 07 nov	Courcelles
<b>Retraite - Rôle et mission administrateurs caisses et institutions de retraite</b>	5	<b>Confédération</b>	03 au 07 nov	Courcelles
<b>Egalité professionnelle Femmes cadres</b>	4	<b>UGICT</b>	04 au 07 nov	Courcelles
<b>Organiser une action de formation</b>	3	<b>Confédération</b>	12 au 14 nov	Bourg la Reine
<b>Construire un management alternatif</b>	3	<b>UGICT</b>	17 au 19 nov	Courcelles
<b>Action revendicative en Europe et dans le monde - Mondialisation et action syndicale</b>	3	<b>Confédération</b>	24 au 26 nov	Courcelles
<b>Mandatement CGT aux CTN/CTR Les CTN/CTR et l'Europe</b>	3	<b>Confédération</b>	24 au 26 nov	Courcelles
<b>Former à un mandat</b>	4	<b>Confédération</b>	25 au 28 nov	Courcelles
<b>Culture et territoires</b>	5	<b>Confédération</b>	01 au 05 déc	Courcelles
<b>Repères bataille salariale</b>	3	<b>UGICT</b>	03 au 05 déc	Courcelles
<b>Sensibilisation aux archives</b>	3	<b>Confédération</b>	08 au 10 déc	Courcelles
<b>Comités d'entreprises européens</b>	5	<b>Confédération</b>	08 au 12 déc	Courcelles
<b>Risques organisationnels et action revendicative Niveau 2</b>	5	<b>Confédération</b>	08 au 12 déc	Courcelles